

Zeitschrift:	Revue Militaire Suisse
Herausgeber:	Association de la Revue Militaire Suisse
Band:	119 (1974)
Heft:	8
Artikel:	Sommes-nous menacés? ; Sommes-nous prêts? : Que peuvent faire les sociétés d'officiers pour renforcer la volonté et défense?
Autor:	Gretchko
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-343885

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Sommes-nous menacés ? Sommes-nous prêts ?

QUE PEUVENT FAIRE LES SOCIÉTÉS D'OFFICIERS POUR RENFORCER LA VOLONTÉ DE DÉFENSE?

*Etude du groupe de travail VOLONTÉ DE DÉFENSE
de la Commission d'études de la société cantonale des officiers
de la Suisse orientale.*

NOTE DE LA RÉDACTION

Le 6 avril 1974, la conférence des présidents de la SSO a donné son approbation à une étude entreprise par un groupe de travail appartenant aux sociétés cantonales d'officiers de la Suisse orientale.

Ultérieurement, par décision du comité central de la SSO, le groupe de travail est devenu la commission « Volonté de Défense » (« Wehrwille ») de la SSO.

Cette nouvelle commission a l'intention de s'adresser dans quelques semaines aux différentes sections de la SSO en leur faisant des propositions concrètes pour le développement de la volonté de défense. La base de ces propositions sera constituée par le texte qui suit.

La Rédaction

Mission

Dans sa séance du 27. 4. 1973, la Commission d'études de la société cantonale des officiers de la Suisse orientale (président: Colonel EMG Scheitlin) a décidé de confier à un groupe de travail particulier l'élaboration d'une étude sur la VOLONTÉ DE DÉFENSE de la population suisse. Il s'agit également d'inciter les sections locales à formuler des suggestions pour des actions propres à renforcer la volonté de défense, qui se trouve quelque peu ébranlée.

Membres

Major D. Urech,	GL	Président
Colonel E. Hofstetter,	TG	
Colonel W. Meyer,	ZH	(à titre consultatif)
Major M. Trächsel,	SH	
Major M. Naville,	AG	

1. Objectif

1.1 Dans notre société, l'officier assume une responsabilité de politique nationale.

1.2 Conséquence de cette responsabilité, la société des officiers, dans le cadre des débats sur l'avenir de notre armée, a pour tâche de faire en sorte que la volonté de défense soit sauvegardée et renforcée dans de larges milieux de la population, et cela en pratiquant une politique active d'information par l'intermédiaire de ses membres et en travaillant davantage l'opinion publique.

1.3 Par une activité déterminée au sein de la société des officiers, chaque membre

- doit être amené à s'interroger lui-même sur les problèmes de défense nationale et sur la volonté de défense et parvenir ainsi à renforcer sa propre volonté de défense;
- doit être rendu apte à contribuer à sauvegarder et à renforcer la volonté de défense, en se dépensant personnellement et en s'engageant courageusement.

2. Définition de la volonté de défense

La volonté de défense consiste à être prêt à affirmer la volonté d'indépendance et à défendre l'indépendance de notre Etat de droit libéral, qui garantit à l'individu et à la communauté la possibilité de s'épanouir pleinement. La volonté de défense implique le sacrifice personnel, même en temps de paix, et exige en particulier du Parlement et du Gouvernement une confirmation au niveau de la politique pratique.

3. Les données de la situation actuelle

3.1 La menace extérieure doit être prise au sérieux

« Des milieux influents du camp impérialiste n'ont pas abandonné la politique de force, poursuivent la course aux armements et forment des blocs militaires agressifs. Dans ces circonstances, l'Union soviétique garde un degré élevé de vigilance et veille à renforcer la défense du pays. »

Maréchal Gretchko
Ministre de la Défense de l'URSS

En Europe, les troupes des deux pactes militaires disposent chacune de 2 à 3 millions d'hommes et de plusieurs milliers d'avions et de blindés. Donc, un instrument de guerre existe; mais le rapport des forces, dans presque tous les domaines, s'est largement déplacé en faveur du Pacte de Varsovie. De plus, les grandes puissances ayant en principe suspendu la production d'armes nucléaires stratégiques, le danger d'un conflit conventionnel s'est aggravé.

Ce serait faire preuve de légèreté que d'espérer qu'un affrontement militaire ne puisse se produire en Europe. Nous ne saurions bâtir ni sur des espoirs ni même sur des conférences et des traités; nous devons nous en tenir à la réalité. Un puissant appareil militaire étant prêt à entrer en action à tout instant, un changement de la situation politique peut engendrer d'un jour à l'autre une menace de guerre. Il serait alors trop tard de vouloir améliorer rapidement l'équipement et l'instruction de notre armée. Aussi longtemps qu'aucun doute n'existe sur notre volonté d'indépendance, la Suisse n'est guère intéressante du point de vue stratégique. Mais nous devons être préparés et être vigilants: le « prix d'entrée » doit être fixé à un niveau élevé!

On ne saurait répondre des conséquences d'une réduction de ce prix d'entrée, vu précisément l'existence d'une menace potentielle.

3.2 La préparation matérielle est économiquement supportable

En 1972, la part du budget de la défense dans le produit national brut est tombée à 1,8 %. Pour la période 1975/1979, le DMF devrait se voir attribuer 2 % du produit national brut, afin de pouvoir renouveler l'armement et l'équipement de l'armée. La capacité économique de notre pays permet d'assumer la couverture de ces dépenses de défense, qui apparaissent modestes au regard de celles de la plupart des autres pays.

Dans le compte d'Etat de 1975, un déficit de 1,5 milliard de francs est prévu, de sorte que des restrictions massives sont indispensables. Il serait toutefois dangereux d'opérer encore des coupes plus importantes dans les dépenses militaires, déjà très restreintes, pour des raisons d'opportunité seulement, et cela parce que des mesures prises dans d'autres domaines pourraient toucher directement le citoyen.

3.3 Notre climat de défense

Dans notre pays, le climat de défense est actuellement défavorable. On en veut pour preuve qu'aujourd'hui comme jamais auparavant, le droit à l'existence de notre armée est remis en question. Il y a en outre des milieux qui croient, se fondant sur l'espoir qu'ils mettent en un changement du climat international, qu'une réduction de la préparation militaire peut être « achetée » politiquement. Ce climat de défense regrettable se manifeste aussi dans le faible nombre de signatures recueillies pour la « Pétition en faveur d'une armée forte », dont l'importance et la nécessité n'ont souvent pas été saisies du tout. Enfin, on doit déplorer que, fréquemment, les officiers eux-mêmes n'ont pas le courage de s'exposer personnellement en prenant position en faveur de l'armée.

Malheureusement, muette, mais au fond ayant une attitude tout à fait positive, la majorité du peuple, qui ne conteste jamais le droit à l'existence de l'armée, doit s'occuper plus activement et plus à fond des problèmes relatifs à la défense nationale.

La préoccupation de notre peuple tout entier doit être à nouveau de fournir au pays les moyens de se défendre.

3.4 La jeunesse et l'armée

Tandis que la déplorable indifférence de la majorité silencieuse vis-à-vis de notre préparation de défense est l'expression de notre société de consommation saturée, une partie de la jeune génération va même jusqu'à réfuter le principe même de l'armée.

La jeunesse connaît-elle encore un « esprit suisse » ? Pour cette jeunesse, l'histoire contemporaine non seulement est internationale, mais encore se déroule non pas chez nous, mais en Asie et en Afrique. Des slogans tels que solidarité et don de soi priment tout. En revanche, la neutralité et la volonté d'indépendance leur paraissent tout à fait secondaires. La nécessité d'une armée est remise en question.

Ce n'est pas en évoquant les valeurs traditionnelles et en faisant des appels pathétiques qu'on peut toucher la jeunesse actuelle. Donc, si l'on veut être entendu, il faut justifier rationnellement le droit à l'existence de l'armée.

Nous devons également convaincre notre jeunesse que le soldat

suisse s'exerce au maniement des armes pour, précisément, ne pas devoir les utiliser en cas de danger. Nous nous équipons pour la guerre, parce que nous voulons non seulement vivre dans la paix, mais aussi dans la liberté.

3.5. Les besoins urgents de la défense nationale

La conception 66 définit les tâches et la doctrine d'engagement de notre armée. Elle est conçue en fonction des limites qui nous sont imposées. Notre conduite du combat repose sur le principe de la défense du territoire au moyen d'un corps d'infanterie numériquement forte, renforcée par les armes indispensables de soutien. Sur la base des besoins de la conduite des opérations, les exigences suivantes doivent être remplies pour maintenir notre puissance de combat :

Conduite des combats au sol

- renforcement de la défense antichars dans l'infanterie;
- incorporation de troupes mécanisées supplémentaires dans les divisions de campagne et de couverture frontière pour la conduite d'opérations de riposte;
- renforcement de la puissance de feu de l'artillerie;
- nouvelle extension des ouvrages de défense.

Défense de l'espace aérien

Protection de la neutralité et de l'espace aérien pour l'appui des troupes au sol et la protection de la population: acquisition de chasseurs modernes et/ou de moyens de défense antiaérienne correspondants (chars DCA ou missiles) pour la défense de l'espace aérien et pour appuyer les ripostes des unités mécanisées.

Instruction

- mise à disposition de places d'exercices et de tirs en nombre suffisant, et bien équipées, pour une instruction proche de la réalité;
- formation des cadres d'instruction nécessaires.

Structure de l'armée

Nouvelle réglementation des échelons d'aptitude et amélioration de la sélection lors du changement des classes par un système moderne d'information en matière de personnel (« L'homme qu'il faut à la place qu'il faut » !)

4. Sur quoi concentrer l'activité future d'une société d'officiers

Sur la base du bilan des rapports de forces, il nous faut continuer à nous armer de notre mieux ainsi qu'à vouer la plus grande importance aux mesures de préparation pour survivre et continuer à vivre en cas de conflit, afin d'assurer l'indépendance de notre Etat libéral de droit. Les sociétés d'officiers peuvent fournir une contribution décisive, à condition de concentrer leur activité principale comme suit:

4.1 Par une *information ouverte et objective de tous les milieux de la population*, il faut montrer que :

- le désir de paix, parfaitement légitime en soi, conduit à négliger les menaces, suscite des illusions et renforce un mode de pensée où l'on prend ses désirs pour des réalités;
- la valeur combative de notre armée est compromise, pour la deuxième moitié de la décennie, par l'insuffisance des ressources financières consacrées à la défense nationale;
- une défense nationale efficace demeure nécessaire et est possible, à l'avenir aussi.

Si nous parvenons à réanimer la volonté de défense de chaque citoyen, cela exige que le Gouvernement et les partis se déclarent vigoureusement en faveur d'une défense nationale efficace et mettent à disposition les moyens financiers nécessaires.

Public visé: — citoyens (aujourd'hui la majorité silencieuse);
— partis et hommes politiques;
— rédacteurs;
— opinion leaders.

4.2 Par une *information active* et par des discussions ouvertes, la *jeune génération* doit être convaincue que la défense de notre pays est nécessaire, possible et sensée.

Doivent également être abordés et discutés à fond des sujets brûlants tels que:

- le service civil;
- la guerre nucléaire;
- la solidarité au lieu de la neutralité;
- le sacrifice au lieu de la volonté d'indépendance.

Public visé: — élèves des écoles de degré moyen;
— apprentis;
— maîtres, pasteurs et curés;
— animateurs de jeunesse;
— employeurs;
— parents;
— associations.

5. Catalogue de mesures

Les mesures ci-après doivent être comprises dans le sens de suggestions.

5.1 Séries de conférences publiques sur des thèmes comme:

- sommes-nous menacés — sommes-nous prêts?
- politique mondiale — politique de force, conséquences pour la Suisse.
Proposition pour une conception matérielle:
 - triumvirat;
 - l'Union soviétique et ses deux fronts potentiels; objectifs de sa politique de détente;
 - NATO sans bouclier atomique;
 - danger d'une guerre conventionnelle en Europe;
 - notre seule alternative: une armée forte.

Il serait avantageux que la Commission des sociétés d'officiers se charge de la coordination globale afin de s'assurer un nombre suffisant de conférenciers et de constituer une documentation solide.

5.2 Presse

Tâches du chef de presse d'une société cantonale d'officiers:

- liaison avec l'organe d'information du DMF (Mörgeli);
- envoi aux sections locales d'articles de presse;
- coordination des campagnes de presse au niveau cantonal.

Tâches du chargé de presse d'une section locale:

- contacts suivis avec la presse locale;
- surveillance de la presse locale;
- rapport sur l'activité de la société d'officiers;
- utilisation des « lettres de lecteur ».

5.3 TV et Radio

Le comité central de la Société suisse des officiers doit s'efforcer de gagner la TV et la radio comme moyens d'information propres à contribuer au renforcement de la volonté de défense.

5.4 Hommes politiques et partis

Exploitation et établissement de relations avec des politiciens et des partis, dans le but de créer un climat favorable de défense devant trouver sa confirmation sur le plan de la politique concrète.

5.5 Organisation de démonstrations de défense

5.6 Journées de la porte ouverte

Mise sur pied de visites d'unités et écoles militaires.

5.7 Cours d'instruction pour « l'armement moral »

Cours centraux d'instruction des SSO destinés aux délégués des sections locales dans le but:

- d'informer sur tous les domaines de la défense nationale;

- de procéder à la préparation matérielle et méthodique en vue de la réalisation de conférences d'information et de la conduite de discussions relatives à notre armée et ce dans le public et les écoles;
- formation en matière de dialectique et de réthorique.

5.8 *Information des personnes occupant des postes importants sur les diverses armes de l'armée.*

5.9 Inclusion de *cours d'information sur la défense nationale dans l'enseignement scolaire* (écoles de commerce, écoles de degré moyen, écoles professionnelles, des arts et métiers).

5.10 *Forums sur la défense nationale dans des groupes de jeunesse.*

5.11 *Information et documentation pour le corps enseignant* sur la défense du pays et la situation politico-militaire.

5.12 *Soutien des groupes d'information de soldats* en vue de leur activité dans les unités militaires.

5.13 *Coordination des activités*

Création d'un office central dans le but de coordonner cette activité avec d'autres associations militaires et des organisations intéressées au niveau de la SSO, des SCO et, éventuellement, des sections locales.

« La politique suisse de sécurité et la défense générale sont l'expression de la volonté d'*indépendance* de notre peuple devant les dangers et les menaces qui pèsent sur notre pays ou qui pourront se dessiner à l'avenir. »

(Principe directeur du rapport du Conseil fédéral sur la politique de sécurité de la Suisse.)